

047 Code de forme musicale (R)

Premier indicateur

Non défini
 ␣ Non défini

Second indicateur

Source du code
 ␣ Code de forme musicale
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

Code de sous-zones

‡a Code de forme musicale (R)

‡2 Source du code (NR)
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme les codes de forme musicale pour la musique imprimée, manuscrite et les enregistrements sonores musicaux. Lorsque les positions de caractères 18 et 19 (Forme musicale) à la zone 008 (Éléments de données de longueur fixe) pour la musique contiennent le code « *mu* » pour des formes multiples ou des codes non issus du MARC. Les codes à utiliser sont décrits dans la zone 008 musique /18-19 (Forme musicale).

On entre les codes spécifiques dans la zone 047 dans des sous-zones ‡a différentes. Les codes sont entrés en ordre d'importance par rapport à la description du document, soit, le code de la forme musicale la plus importante en premier.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

▪ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur est non définie et contient un blanc (␣).

▪ Second indicateur – Source du code

La position du second indicateur contient la source des codes de forme musicale utilisés dans la zone.

␣ - Code de forme musicale

7 - Source indiquée dans la sous-zone ‡2

047 ␣7‡argg‡2[Code pour la liste contrôlée.]

047

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a - Code de forme musicale

La sous-zone ‡a contient le code de forme musicale.

008/18-19 mu

047 ‡aor‡act

[Des oratorios et des cantates.]

008/18-19 mu

047 ‡arg‡app

[Titre: Paul Jacobs plays blues, ballad and rags.]

‡2 – Source du code

La source du code ‡2 est un [code identifiant la source](#) à partir duquel le code de forme musicale a été attribué. La source du code provient du document *Codes de relations, de sources et de conventions de description*.

008/19-20 rc

047 ‡arg‡2 *[Code pour la liste contrôlée.]*

008/19-20 ||

047 ‡ahum‡2 *[Code pour la liste contrôlée.]*

‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A : Sous-zones de contrôle.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Majuscules

Il faut entrer les codes alphabétiques en lettres minuscules.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

| *Second indicateur - Source du code [NOUVEAU, 2006]*

| *‡2 Source du code [NOUVEAU, 2006]*

En 2006 on a modifié le statut de la zone, qui est passé de non répétable (NR) à répétable (R).